

OUVRAGE DE DÉGRILLAGE MANUEL

Destiné à la séparation des corps flottants et compacts, il permet d'améliorer le traitement primaire des eaux résiduaires, en éliminant les éléments non-biodégradables.

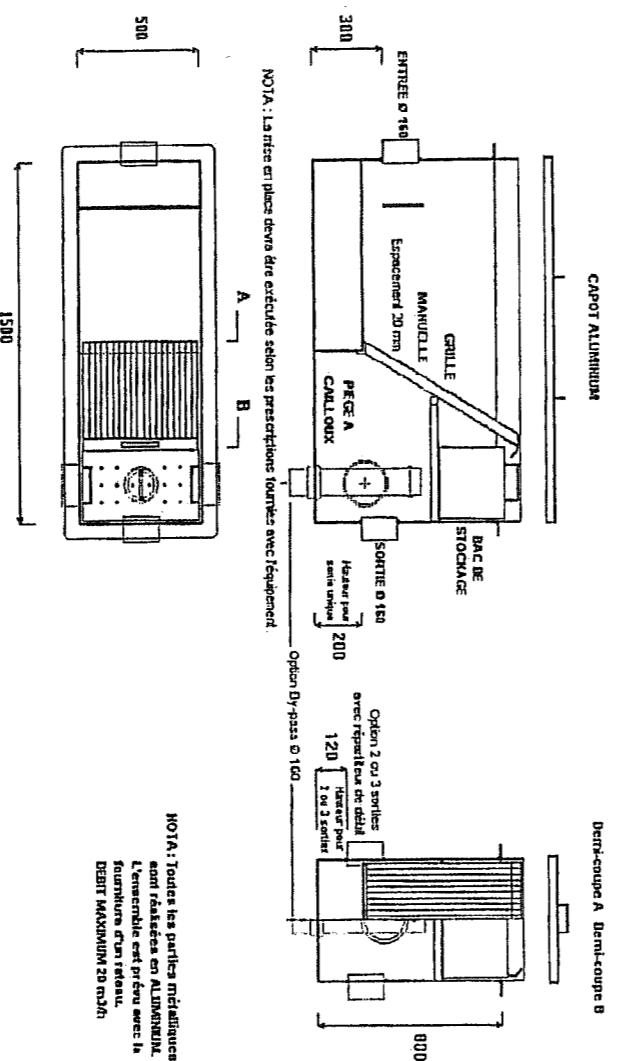
CONSTRUCTION

L'ouvrage de dégrillage manuel comprend :

- Un cuvelage préfabriqué en polyéthylène, avec un capot de protection.
- La partie aval comporte un piège à cailloux, d'une capacité de 75 l.
- Une grille à barreaux de 5 mm d'épaisseur, espacés de 20 mm.
- Un râteau et un bac pour l'égouttage des refus, d'une capacité de 45 l.

Tous les équipements métalliques sont réalisés en aluminium.

30012005



Ce plan est la propriété de la SGR-AUT et ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation.

SGR-AUT Usine et siège: Rue d'Achères 155 93000 Paris - 2116 LE HAVRE
Tél.: 01 46 120 125 Fax: 01 46 120 125

PLAN DE PRINCIPE
OUVRAGE DE DÉGRILLAGE

En option, une surverse ou un trop-plein peuvent être aménagées selon la réglementation en vigueur et la fonction recherchée.